



Construire une démocratie écologique

Thèmes de travail assignés au groupe

- Savoir : expertise indépendante, évaluation, formation
- Débattre : réformer les institutions pour prendre en compte le pilier environnemental du développement durable
- Décider : nouvelles procédures et nouveaux indicateurs pour une gouvernance écologique
- Améliorer l'accès à l'information

Travaux de normalisation déjà existants sur le thème

- **Démocratie écologique**

- **La normalisation en tant que processus associant les parties prenantes**

Le processus de normalisation en lui-même, participe à la démocratie écologique. Ce processus est ouvert vers les parties prenantes. D'une façon générale accueille dans le cadre de ses processus d'élaboration tous les acteurs et notamment des représentants de la société civile. Le processus est défini et transparent, AFNOR veille à un équilibre de représentation, mène des enquêtes probatoires sur les projets de documents, etc.

- **Développement durable et Responsabilité sociétale**

Les normes françaises :

- **Le SD21000** : Guide pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise (FD X30-021)

- Le document d'application du SD21000 sur la **Hiérarchisation des enjeux de développement durable**: Guide pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux de développement durable (FD X30-023)

- **Collectivités territoriales:** Guide pour la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et le management des collectivités territoriales (AC X30- 022)
- **Commerce équitable** - Les trois principes du commerce équitable - Les critères applicables à la démarche du commerce équitable Commerce équitable (**AC X50-340** Janvier 2006)

Les travaux de normalisation internationaux en cours :

- **Responsabilité sociétale : ISO 26000** lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.
Plusieurs initiatives normatives sont en cours autour de la définition de la légitimité des acteurs, ISO 26000
- A la demande des consommateurs, **une étude de faisabilité** est en cours sur l'élaboration d'une **norme internationale de commerce équitable**

▪ **Management environnemental**

- **Les normes internationales de la série ISO14000** constituent un ensemble de normes, reprises pour la plupart en normes européennes et en normes françaises traitant de :
 - Management environnemental des organismes
 - Eco-Conception,
 - Etiquetage environnemental,
 - Communication environnementale
 - Analyse du cycle de vie
- Des normes françaises de management environnementales :
 - Management environnemental par étapes FD X30-205 (destinée à faciliter la mise en place d'un système de management pour les PME- PMI)
 - Lignes directrices pour le management d'un organisme (FD X 50-195)

▪ **Management de la Qualité**

- **Les relations mutuellement bénéfiques**

Un document normatif français donnant les **Lignes directrices pour l'établissement de relations mutuellement bénéfiques (RMB)** entre un organisme et ses fournisseurs (objet du huitième des principes de management de l'ISO 9000). (FD X 50-193)

▪ **Gouvernance**

Un document normatif français sur la **Gouvernance des associations : Principes et critères** ce document a été élaboré en relation avec l'IFA (Institut français des administrateurs) (ACX50 740).

- **Social**

- Un document normatif français : **Engagements des entreprises de l'agglomération de Marseille - Actions menées en faveur de l'insertion professionnelle** (AC X 50782)
- Une réflexion a été initiée au sein du groupe de coordination développement durable, responsabilité sociétale concernant la qualité sociale des produits.

- **Management du risque**

- La Norme Internationale ISO 31000 : Lignes directrices pour management du risque (pour publication fin 2008)
- Le guide international ISO/CEI sur la terminologie du management du risque
- Le document normatif français FD X50-252 lignes directrices pour l'estimation du risque

- **Qualité en Expertise**

- La Norme " Qualité en expertise- Prescriptions générales de compétence pour une expertise" (Norme NF X50-110 - 2003) Cette norme décrit le processus d'expertise menée par un ou plusieurs experts, afin de garantir la transparence et l'indépendance de l'expertise.

Contribution d'AFNOR sur les thèmes proposés

A - Démocratie écologique

- **A1 - La reconnaissance des partenaires environnementaux**

- ***Associer plus largement les ONGs au processus de normalisation***

Les ONGs sont invitées dans les commissions de normalisation, cependant faute de moyens elles ne peuvent s'y rendre régulièrement. Afin de les associer plus largement, des dispositions spécifiques pourraient être prises, à titre d'exemple

- *désignation d'un correspondant ONG pour la normalisation*
- *organisation d'un séminaire annuel avec les ONGs pour débattre sur un ensemble de sujets prioritaires.*
- *etc...*

- **A5 - Démarche de débat public**

- **Evaluation du risque dans les choix publics**

La normalisation au travers de la déclinaison des travaux sur le management du risque, l'estimation du risque peut-elle être un outil pour mise au service de l'évaluation du risque pour certains choix publics ? pour le choix d'implantation de certaines installations ?

▪ **A6 - Systématiser les études d'impact de durabilité**

- **Etablir des outils, méthodes et référentiel au sens du développement durable**

En se basant sur la méthodologie du SD21000, et en prenant en les premiers éléments de l'ISO 26000 en cours d'élaboration, la normalisation pourrait-elle apporter sa contribution à l'établissement de critères d'évaluation des politiques et de différents types de projets?

B - Les décisions publiques-gouvernance, expertise, participation citoyenne à la décision publique

▪ **B2 et B3 - Accès à l'expertise, transparence, pluralisme**

- **Qualité en expertise environnementale**

La normalisation dispose déjà d'un document reconnu concernant la qualité en expertise. La normalisation ne pourrait-elle en déclinant cette norme au champs de l'expertise environnementale pour les produits /équipements/installations et en prenant en compte les enjeux de développement durable définis dans le SD21000 apporter sa contribution en soutien à l'élaboration de cette charte ?

▪ **B4 - Intégrer le développement durable aux différentes échelles de territoire**

- *La normalisation ne pourrait-elle pas apporter sa contribution par le développement d'un guide de mise en place d'un agenda 21 ? Ce guide pourrait être basé sur la méthode de hiérarchisation des enjeux de développement durable adapté aux collectivités. Celui-ci pourrait-il être décliné pour différents niveaux de collectivités ?*
- *L'identification des enjeux de développement durable croisée : à la fois par les entreprises et les collectivités territoriales, ne pourrait-elle faire l'objet d'une méthodologie formalisée par un document normatif ?*

▪ **B5 - Un Etat Eco responsable**

- *Du fait de son expérience avec le SD21000 dans le domaine des entreprises, la normalisation pourrait-elle apporter sa contribution à l'élaboration de documents normatifs aidant à l'élaboration de stratégie de développement durable (au travers de la méthode de hiérarchisation des enjeux de Développement durable) pour différents types d'activités / d'organismes et notamment les établissements publics ?*

- *Le développement d'une norme de management des achats eco-responsables pourrait-elle améliorer l'efficacité des processus d'achat dans ce domaine ?*

C - Intégration du développement durable et eco-responsabilité des acteurs privés- Environnement durable dans l'entreprise et sur les marchés

Note : Attention, il est ambigu dans ce paragraphe de parler d'environnement durable!

▪ C1 – Renforcer le développement durable dans la stratégie et la gouvernance des entreprises

- Construire une comptabilité sociale et environnementale des entreprises

La normalisation pourrait contribuer à l'harmonisation des thèmes et des indicateurs de développement durable sur lesquelles pourraient ensuite porter les rapports "développement durable".

La norme internationale ISO 26000 est une première étape de classification, pouvant être complétée par des indicateurs détaillés, de type GRI, à décliner par filière, pays, région. La normalisation pourrait-elle être l'outil pour rapprocher et coordonner différents champs : économique, social, environnemental ?

Le développement d'indicateurs filière, régionaux Sur la base par exemple des retours des expérimentations SD 21000 et/ou sur la base de capitalisation sur des données d'analyse du cycle de vie, pourrait être exploré. Les outils normatifs mis en place pourraient-ils être étendus aux organismes publics ?

▪ C3 - Information favorisant le comportement des acheteurs et les bonnes pratiques

- Développer les exigences d'étiquetage environnemental et social des produits

Les méthodes d'analyse du cycle de vie, et les normes d'étiquetage environnemental de la série ISO14001, pourraient-elles servir de base à une réflexion sur la qualité sociale des produits ?